

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Commission restreinte du 26 septembre 2022

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CALENDRIER

Le calendrier du football féminin est disponible.

Pour le consulter, [cliquez ici](#)

PLATEAUX FILLOFOOT ET FOOT A 5

Retrouvez les premiers plateaux de la saison en [cliquant ici](#)

La Commission rappelle que les feuilles de plateaux doivent être transmises au District dans les 48h suivant le plateau.

CHALLENGE AUTOMNE FOOT A 8

La liste des plateaux pour le début de saison est disponible en [cliquant ici](#)

La Commission rappelle que les feuilles de plateaux doivent être transmises au District dans les 48h suivant le plateau.